

## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE D'ARSIMONT 81, 5060 SAMBREVILLE, Belgique

📅 Date du contrôle:  
13/05/2026

📅 Prochaine visite avant le:  
13/05/2051

👤 Agent-visiteur:  
David Kabayiza

**CONCLUSION : CONFORME**

### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	KIMMO.IMMO SRL
Adresse	Route de Philippeville 167, 6010 Couillet, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	RUE D'ARSIMONT 81
Adresse	RUE D'ARSIMONT 81, 5060 SAMBREVILLE, Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

### Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE D'ARSIMONT 81, 5060 SAMBREVILLE, Belgique
Numéro de Compteur	1SAG1100742954
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Namur)
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020
Fondations	Avant 81

## Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 4X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	32 2P
Protection Maximale	40 2P
Nombre de Tableaux	
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	24 $\Omega$
Description de l'Installation	VOIR SCHEMA

## Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-024 / 5605012

Schémas/Plans	OK
Liaisons Équipotentiellles	OK
Test BP du DDR ( $\Delta I_n$ )	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR ( $\Delta I_n$ )	OK
Contrôle de l'État	OK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	OK
Protection Contre les Contacts Directs	OK
Protection Contre les Contacts Indirects	OK
Protection Contre les Surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	OK
---------------	----

## Infractions

Néant

## Remarques

Code	Libellé
<b>1. Installation domestique</b>	
Vervanging omvormer en groenemeter	Pas d'infractions
RDE2	Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
RDE3	Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.

## Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur



Atlas Contrôle  
072 26 26 26  
office@atlascontrole.be  
www.atlascontrole.be

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

## Annexes